



Nos réf. : CG/SC n°2012 - A33

### Décision portant délégation de signature

Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2),

**Vu** l'article 712-2 du code de l'éducation,

**Vu** les statuts de l'Université,

Arrête :

**Article 1 :** Délégation est donnée à Mme Françoise Bontemps-Bertin, Administrateur AENESR, à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté ou d'un problème de principe, à l'effet de signer, à mon nom, les documents ci-après désignés :

- décisions relatives aux congés et autorisations d'absences des personnels BIATS,
- déclaration d'accidents de service et de travail des personnels,
- avis sur les demandes de stages de formation continue pour les personnels BIATS,
- attestations de travail des personnels enseignants et BIATS,
- décisions de recrutement des vacataires administratifs,
- ordres de mission des personnels BIATS.

**Article 2 :** Cette délégation prend effet à compter du jeudi 21 juin 2012.

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Panthéon-Assas et dans les locaux du centre Panthéon.

Fait à Paris, le 21 juin 2012

Guillaume Leyte



Nos réf. : CG/SC n°2012 - A34

### Décision portant délégation de signature



Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2),

**Vu** l'article 712-2 du code de l'éducation,

**Vu** les statuts de l'Université,

Arrête :

**Article 1 :** Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) autorise les fonctionnaires dont les noms suivent à signer les documents destinés à prendre en charge la paye des personnels enseignants et BIATS de l'Université Panthéon-Assas.

NOM	Prénom	Grade	Fonction	Signature
Mme Bontemps-Bertin	Françoise	Administrateur AENESR	Directeur des ressources humaines	
M. Permingeat	Alain	Attaché principal d'administration	Adjoint du directeur des ressources humaines	

**Article 2 :** Cette délégation vaut dans l'ordre du tableau en l'absence de la délégation de niveau supérieur. Elle prend effet à compter du jeudi 21 juin 2012.

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Panthéon-Assas et dans les locaux du centre Panthéon.

Fait à Paris, le 21 juin 2012

Guillaume Leyte

